



**COMMUNE DE SERRAVAL**

Direction générale des services Secrétariat du conseil  
municipal

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

<b>PRESENTS</b>	
<b>Président de séance</b>	
M. Philippe ROISINE	Maire
<b>Secrétaire de séance</b>	
<b>Maires-Adjoints</b>	
M. Vincent HUDRY CLERGEON	1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint
M. Pascal CHEVALLEREAU	2 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
M. Sylvain SOBOTA	3 <sup>ème</sup> Maire-Adjoint
<b>Conseillers municipaux</b>	
Mme Chrystel DEMIZIEUX	Conseillère municipale
M. Stéphane GUYONNAUD	Conseiller municipal
M. Jean-Marc JONO	Conseiller municipal
M. Julien MICHEL	Conseiller municipal
M. Philippe MOLON	Conseiller municipal
Mme Sarah PAILLOT	Conseillère municipale
M. Stéphane TISSOT	Conseiller municipal
<b>POUVOIRS</b>	
Mme Nathalie MASSART	M. Pascal CHEVALLEREAU
<b>ABSENTS</b>	
M. HARDY Yann	Conseiller municipal
<b>Date de convocation du Conseil Municipal</b>	mardi 14 janvier 2025

M. Sylvain SOBOTA est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés** –

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Budget Principal 2025 - Autorisation du maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement	M. Vincent HUDRY CLERGEON	12		

Il s'agit de permettre à la commune de fonctionner dans l'attente du vote du budget 2025 conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'art L1612-1, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) qui stipulent : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de celui-ci, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente." Il a été décidé au vu de l'absence de travaux urgent de prévoir une somme susceptible de répondre à d'éventuelles urgences.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Budget annexe de l'eau 2025 - Autorisation du maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement	M. Vincent HUDRY CLERGEON	12		

Il s'agit de permettre à la commune de fonctionner dans l'attente du vote du budget annexe de l'eau 2025 conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'art L1612-1, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) qui stipulent : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de celui-ci, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente." Il a été décidé au vu de l'absence de travaux urgent de prévoir une somme susceptible de répondre à d'éventuelles urgences.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles sur le fondement de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique	Secrétaire Générale	12		

Il est nécessaire de prendre une délibération autorisant et encadrant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement ds agents indisponibles sur le fondement de l'articl L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique. Il s'agit d'une délibération posant le cadre légal pour ce type de recrutement.

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	Création d'emplois permanents	Secrétaire Générale	12		

Compte tenu des enjeux et des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer l'évolution de carrière des agents, il convient de créer un poste pour le recrutement d'une secrétaire générale à temps complet, relevant de la filière administrative, du cadre d'emploi des rédacteurs et du grade de rédacteur principal de 1ère classe et la création d'un poste suite à avancement de grade relevant de la filière ATSEM et du grade ATSEM principal de 1ère classe à temps plein afin d'intégrer de nouvelles tâches.

ODJ	INTITULE	POINT PRESENTE PAR
5	Démantèlement du panneau à la Sauffaz	M. Stéphane TISSOT

Après discussion et état des lieux des différentes procédures initiées, il s'avère que les différents interlocuteurs n'ont pas répondu. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du démantèlement du panneau.

ODJ	INTITULE	POINT PRESENTE PAR
6	Panneau d'affichage entrée commune	

Il s'agit de faire un choix pour le panneau bois qui se situe à l'entrée du village sur le côté dévolu à la commune pour sa communication. Un devis WIZBEE est présenté et détaillé. Il est accepté à l'unanimité.

ODJ	INTITULE	POINT PRESENTE PAR
7	Aide à l'association autour du four pour la création d'un avaloir	M. le Maire

Une présentation relative aux travaux nécessaires pour maintenir le four en état est faite avant le début de la séance du Conseil Municipal afin de connaître les enjeux de la rénovation et le type de prestations envisagé. Le sujet est donc abordé suite à la présentation. Les conseillers sont bien conscients de la nécessité de maintenir le patrimoine communal et proposent d'intégrer la demande de subvention de 5 000 € dans la réflexion budgétaire qui débute, une réponse définitive. Les travaux concernent principalement la toiture et la création d'une cunette en enrobés. M. le maire propose que par la suite, le même fonctionnement soit appliqué à l'ensemble des fours banaux pour leur rénovation éventuelle.

ODJ	INTITULE	POINT PRESENTE PAR
8	Entretien externalisé du cimetière	M. Stéphane TISSOT

Il est proposé, dans l'attente du recrutement d'un cantonnier, d'externaliser l'entretien du cimetière. Cette prestation était effectuée antérieurement sur la base du bénévolat. Le chantier d'insertion a donc été sollicité afin de proposer à la commune un devis pour le nettoyage du cimetière et le vidage du compost. Les prestations seraient effectuées à la demande deux ou trois fois par an.

ODJ	INTITULE	POINT PRESENTE PAR
9	Offre d'emploi pour l'agent technique	M. Stéphane TISSOT
<p>Il devient urgent de pourvoir le poste d'agent technique (cantonnier). Pour ce faire, il est nécessaire de relancer l'avis de vacance de poste afin de solutionner rapidement cette situation. M. le maire indique qu'une candidature spontanée a été reçue et propose que la personne soit reçue rapidement.</p>		
ODJ	INTITULE	POINT PRESENTE PAR
10	DIVERS	
<p>Suite à la tempête des arbres sont tombés sur la parcelle communale, côté falaise, limitrophe avec les chalets de Thao. La commune a été sollicitée afin de faire le nécessaire pour qu'il n'y ait pas de sinistres avec le propriétaire des Chalets de Thao. Un premier devis pour la prestation de bucheronnage a été reçu. Compte tenu des frais engagés, il convient de solliciter un second devis.</p>		
<p>Il y a une fuite importante sur le réseau d'eau. La commune a sollicité l'intervention d'une entreprise afin de réaliser les recherches. Elles sont en cours.</p>		
<p><b>VOIRIE</b> (présentation par M. Pascal CHEVALLEREAU) : le 22 janvier, deux arbres seront plantés au parking du col du Marais. Plusieurs problèmes sont listés sur la voirie communale, notamment à l'entrée de la route de la Bottière avec de l'eau stagnante, l'affaissement aux Choseaux, une visite avec la société COLAS sera planifiée.</p>		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H45.

SERRAVAL, le 20 janvier 2025

Le Maire



Philippe ROISINE

Le secrétaire de séance



M. Sylvain SOBOTA

*Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de Serraval le 17 février 2025*